

---

# RAPPORT D'ACTIVITE

# 2023

---



# SOMMAIRE

	Page
Edito .....	3
Le CODEV, KESAKO ? .....	4
Le fonctionnement de l'instance.....	6
Les temps forts de l'année .....	9
La représentation des membres .....	10
Les travaux.....	11
Les perspectives 2024 .....	13

# Edito



En 2023, le conseil de développement de Vitré communauté a poursuivi ses actions. De nouveaux membres ont rejoint l'équipe. Qu'ils soient les bienvenus. Cette année encore, les thèmes abordés dans les groupes de travail ont rejoint les préoccupations des élus de Vitré communauté. Pour exemple, le lancement en mars de la réflexion sur l'enseignement supérieur à la suite de la prise de compétence par Vitré communauté. Un des moments forts de l'année a été la table ronde organisée autour du changement climatique. Comme convenu, des membres du conseil auront été associés aux instances de Vitré communauté sur le schéma d'accueil des entreprises, le contrat départemental de solidarité territoriale, le contrat local de santé ou la programmation des fonds Leader. Le conseil de développement était représenté au lancement de notre Projet agricole et alimentaire territorial. Nul doute que 2024 verra la poursuite de cette collaboration fructueuse.

Avec Yannick Fouet, Vice-Président à Vitré communauté, qui fait le lien avec le conseil de développement, nous remercions chacun des membres pour son implication au service de notre territoire et de ses habitants.

**Isabelle Le Callennec,**  
*Présidente de Vitré Communauté*

Santé, habitat, alimentation, agriculture, transition écologique.... Au cours de l'année 2023, de nombreux thèmes de réflexion ont été traités au sein du conseil de développement de Vitré communauté.

Concernant l'agriculture et l'alimentation, nous avons été conviés, le 6 octobre 2023, au lancement de la démarche visant à définir et à élaborer une Politique Agricole et Alimentaire Territoriale (PAAT). En 2024 nous devons, d'une part répondre à une saisine de Vitré communauté, et d'autre part contribuer plus globalement à cette réflexion au regard des enjeux qu'elle représente pour le territoire.

La transition écologique est un thème dont le conseil de développement s'est emparé dès son installation. Certains sujets seront approfondis en 2024 au regard de leur importance.

Nous serons également amenés à prendre part à la réflexion initiée par Vitré communauté dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Le conseil de développement, instance de réflexion et de dialogue contribue de manière progressive aux réflexions de la Communauté d'agglomération. Il convient de souligner l'attention portée à nos travaux par Monsieur Fouet. Nous tenons à l'en remercier.

Il nous faudra néanmoins poursuivre les défis que nous avons déjà identifiés l'année dernière, à savoir renforcer la participation citoyenne et mieux faire connaître le conseil de développement.

Les volontaires, femmes et hommes, qui souhaitent nous rejoindre sont les bienvenus.

**Les membres du comité d'animation**  
*du conseil de développement*

# Le CODEV, KESAKO ?

## A quoi sert un conseil de développement ?



Le conseil de développement alimente la réflexion des élus préalablement à la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Certaines missions sont prévues par la loi, de nombreuses missions complémentaires sont souvent exercées par les conseils de développement.

Le conseil de développement exerce trois grandes missions, qui sont inscrites dans la loi :

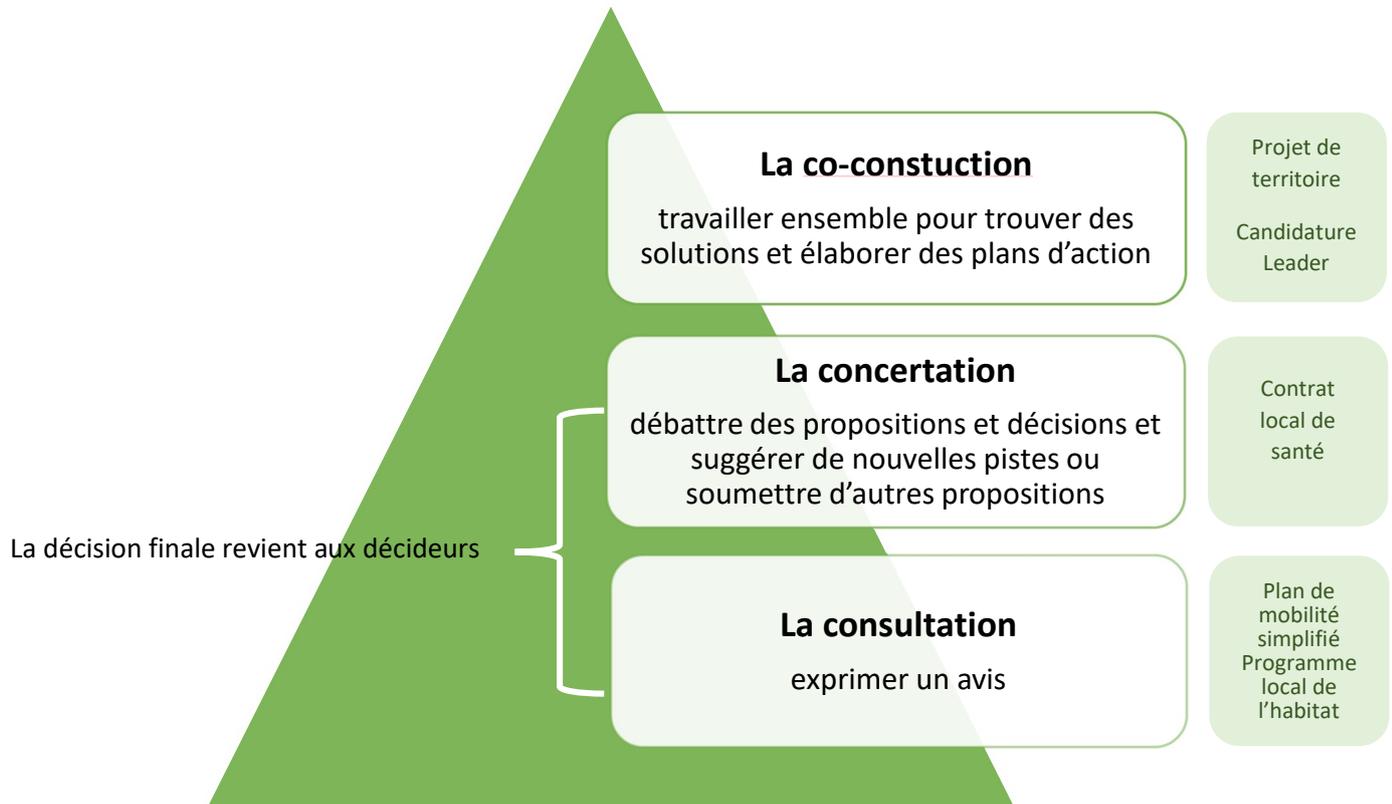
- contribuer à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire,
- émettre un avis sur les documents de prospective et de planification,
- contribuer à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

Missions complémentaires souvent exercées par les conseils de développement :

- animer le débat public sur le territoire en créant les conditions d'un dialogue apaisé entre acteurs et habitants,
- partager des connaissances et valoriser l'expertise : une aide à la décision,
- mettre en réseau des acteurs sur le territoire,
- porter la parole citoyenne et faire émerger les attentes,
- valoriser les initiatives et projets sur le territoire, faciliter leur mise en œuvre et leur pérennisation,
- porter des actions, expérimenter des initiatives collectives,
- apporter une expertise d'usage,
- former et se former sur les questions intercommunales.

## Les différents niveaux de participation

Le conseil de développement est interpellé par la communauté d'agglomération selon des degrés de participation différents. Le mode d'association est discuté en amont de la saisine au sein de Vitré Communauté et fait l'objet d'une fiche de mission élaborée par le conseil de développement.



## Le cadre juridique

Les articles L5211-10-1 et L5211-12 du Code général des collectivités territoriales déterminent le cadre légal des Conseils de développement.

### Les points clés à retenir :

- les intercommunalités de plus de 50 000 habitants et les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) doivent prendre une délibération pour créer un conseil de développement. En dessous de ce seuil, les intercommunalités ont la possibilité de créer un conseil de développement. Il est possible de créer un conseil de développement commun entre un PETR et les intercommunalités qui le composent. Les intercommunalités contiguës peuvent décider de créer un conseil de développement commun.
- le conseil de développement s'organise librement, l'intercommunalité ou le territoire de projet lui attribue des moyens de fonctionnement.
- le conseil de développement intervient sur toute question intéressant le territoire.
- après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou extension du périmètre de l'intercommunalité, le président de l'intercommunalité inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public.

# Le fonctionnement de l'instance

## La composition au 31 décembre 2023

Le conseil de développement est composé de 44 membres répartis en deux collèges :

- 20 membres désignés (forces vives du territoire – 20 structures),
- 24 membres volontaires (citoyens).

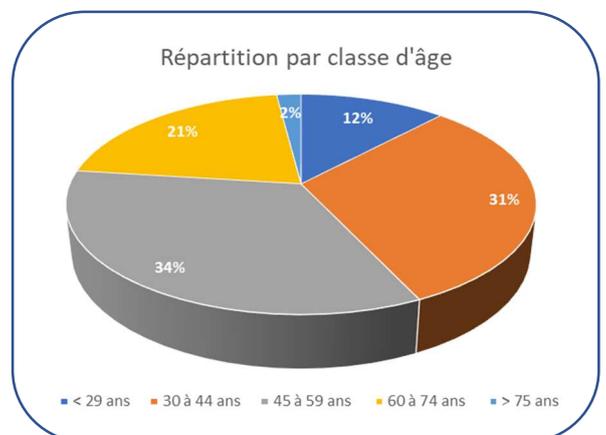
14 nouvelles candidatures ont été reçues au cours de l'année et 5 personnes ont exprimé leur souhait de ne pas poursuivre leur engagement.

En septembre 2023, une charte d'engagement du membre a été mise en place. L'engagement du bénévole est d'un an. La signature de la charte sera à renouveler chaque année et servira à la mise à jour du fichier des membres.

La composition de l'instance est déterminée de telle sorte à tendre vers la parité hommes/femmes et doit refléter la diversité sociale, géographique et démographique des habitants. En conformité avec la loi, les élus communautaires ne peuvent appartenir au conseil de développement.

Les conditions pour être membre sont les suivantes :

- ne pas être élu dans une collectivité,
- résider sur le territoire ou représenter une structure ayant un rayonnement sur Vitré Communauté.



19

25

## L'assemblée plénière

L'assemblée plénière se réunit au moins deux fois par an avec pour objectifs d'examiner et d'échanger sur les travaux de l'année écoulée et les projets de travaux à venir, elle valide les saisines et les autos saisines sur proposition du comité d'animation.

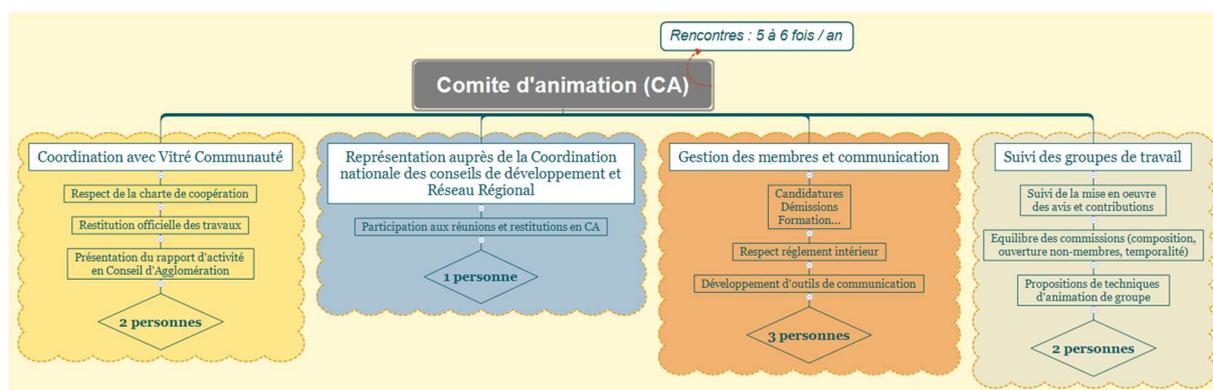
Le rapport d'activité 2022 et les perspectives de l'année 2023 ont été présentés lors de l'assemblée plénière du 7 février 2023. Deux documents « cadre » ont également été approuvés :

- La charte de coopération vise à préciser les engagements entre le conseil de développement et Vitré Communauté,
- Le règlement intérieur régit les règles de fonctionnement de l'instance.

Lors de l'assemblée plénière du 26 septembre 2023, Isabelle Le Callennec, Présidente de Vitré Communauté a présenté le projet de territoire auquel le conseil de développement avait été associé pour l'élaboration. Ce rendez-vous de la rentrée est l'occasion de faire un état d'avancement sur les perspectives de l'année.

## Le comité d'animation

Sous statut informel, le conseil de développement de Vitré Communauté est représenté par un comité d'animation constitué de 8 personnes. Il s'est réuni à 5 reprises en 2023.



## Les groupes de travail

Les groupes de travail peuvent être constitués sur proposition du comité d'animation et composés de membres du conseil de développement de Vitré Communauté et de personnes extérieures. Deux membres du conseil de développement sont désignés en qualité de référent lors de la constitution du groupe de travail.

Le groupe de travail organise ses rencontres et rend compte au comité d'animation de l'avancement de ses travaux et de ses propositions.

## Les moyens humains et financiers

L'investissement bénévole représente un volume d'environ **245 heures** pour l'année 2023.

Un poste de chargé de mission rattaché à la Direction Générale de Vitré Communauté, est mis à disposition du conseil de développement.

Le conseil de développement de Vitré Communauté dispose d'un budget de fonctionnement (hors charges de personnel) : 10 000 € pour 2024.

En 2023, le conseil de développement a consommé 37 % du budget prévisionnel. L'adhésion au réseau de la coordination nationale des conseils de développement a été reportée d'une année.

Les postes « publicité et publication » ainsi que « formation » n'ont pas été consommés. Des dépenses sont envisagées pour l'année 2024.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT - Budget réalisé 2023			
DEPENSES	BP	Réel	Solde
Publicité et publication	500,00 €		500,00 €
Déplacements, mission et réceptions (bénévoles et chargé de mission CD)	1 500,00 €	2 849,10 €	-1 349,10 €
Galettes des rois		52,00 €	
Prestation 3 B plénière		346,00 €	
Plateaux repas comité animation 21.06		102,00 €	
Visite Assemblée nationale + La Villette		1 247,00 €	
Frais restaurant journée Paris		217,10 €	
Intervention journaliste TB HCBC		800,00 €	
Repas intervenants 13 novembre		85,00 €	
Adhésion Réseau des CD Bretons + CNCD	4 800,00 €	850,00 €	3 950,00 €
Formation des bénévoles	3 200,00 €		3 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>3 699,10 €</b>	<b>6 300,90 €</b>

# Les temps forts de l'année 2023

## JANVIER

- Rencontre avec Christine Le Nabour, Députée de la 5<sup>e</sup> circonscription d'Ille-et-Vilaine

## MARS

- Présentation du rapport d'activité du CODEV en conseil d'agglomération

## JUIN

- Lancement du groupe de travail "Enseignement supérieur"
- Comité d'animation dans une ferme Bio (Gros Chêne) à Chaumeré

## SEPTEMBRE

- Assemblée plénière et visite du centre de formation UIMM à Vitré

## OCTOBRE

- Une délégation de 12 membres s'est rendue à Paris pour visiter l'Assemblée nationale et voir l'exposition "Urgence climatique" à la Villette
- Rendez-vous avec le Directeur de l'école "The Land" pour initier un partenariat

## Novembre

- Table-ronde organisée en collaboration avec le Haut Conseil Breton pour le Climat en présence de Vincent Dubreuil, spécialiste de l'impact du changement climatique. : 43 personnes étaient présentes



Echange avec Mme Le Nabour



Conférence avec le HCBC



Comité d'animation au Gros Chêne



Journée à Paris

# La représentation des membres

## Dans les instances de Vitré Communauté

### ▶ Le comité de pilotage du schéma d'aménagement des zones d'activités et d'accueil des entreprises

1 membre représente le CODEV :

- Patrick Planchet

Le comité de pilotage s'est réuni à trois reprises en 2023.

### ▶ Le comité de pilotage du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST)

4 membres représentent le CODEV :

- Dominique Chaudet
- Anne-Marie Heluard
- Jean-Pierre Potel
- Gabriel Salicis

Le comité de pilotage s'est réuni une fois en 2023.

### ▶ Le comité de programmation des fonds européens LEADER

7 membres représentent le CODEV :

- Isabelle Boucherie
- Anne-Laure Charbonnier
- Dominique Chaudet
- Muriel Duplessy
- Jean-Louis Lapouge
- Jean-Pierre Potel
- Gabriel Salicis

La candidature à l'échelle de Vitré Communauté et Roche aux Fées Communauté a été retenue pour un montant de 969 752 € pour la période 2023-2027.

## Dans les réseaux

### ▶ Révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vilaine

1 membre représente le CODEV :

- Muriel Duplessy

La démarche de concertation a concerné 4 réunions en 2023.

### ▶ Séminaire agriculture et alimentation

Anne-Marie Heluard s'est rendue à St Briec en novembre 2023 pour participer à cette journée.

# Les travaux

## Commission « Accélérer la transition écologique »

Le groupe de travail, constitué de 18 personnes, s'est auto saisi du sujet de la transition écologique en 2022. Il s'est réuni à 8 reprises en 2023 ; les temps forts ont concerné :

- **la rencontre d'élus :**
  - M. Restif, vice-président de la Communauté de Communes Roche aux Fées Communauté, en charge de la transition énergétique, climatique et environnementale,
  - M. Bévière, vice-président de Vitré Communauté, en charge des transitions énergétique et écologique, de la biodiversité, du paysage et de l'environnement.
- **des séances de travail en format « atelier », et formulation de propositions d'actions par thématique :**
  - énergie,
  - bâtiment et habitat,
  - qualité air et sol,
  - préservation des ressources,
  - économie circulaire.
- **L'organisation d'une table ronde** le 13 novembre au Centre des arts à Châteaubourg.

### *La table ronde*

Organisée en lien avec le Haut Conseil Breton pour le Climat (HCBC), la table ronde est venue ponctuer les travaux de cette commission.

Un intervenant était présent, il s'agissait de Vincent Dubreuil, enseignant chercheur, co-président du Haut Conseil Breton pour le Climat, professeur de géographie à Rennes 2. Spécialiste de l'impact du changement climatique sur l'agriculture et les villes, en Bretagne et en région amazonienne.

#### **La soirée s'est déroulée en plusieurs temps :**

1. présentation synthétique des dernières connaissances sur le changement climatique avec un focus sur l'eau,
2. échange avec le public et réaction du HCBC autour de 2 thématiques étudiées par le CODEV,
3. agriculture et climat : ce que l'on sait en Bretagne,
4. retour d'expériences locales : témoignage Eveil et Soulaï Watt,
5. retour d'expériences de Vitré Communauté sur ses actions en faveur de la transition écologique,
6. séance de questions/réponses suite aux différents sujets évoqués,
7. réaction globale et synthèse.

Cette manifestation a rassemblé **43 personnes** (élus, responsables d'entreprises locales, représentants d'associations environnementales du territoire et techniciens de Vitré Communauté et était animée par un journaliste scientifique.

**Les réflexions qui ont émané de cette soirée serviront à alimenter la contribution.**

## Contrat local de santé

Les membres du conseil de développement ont été invités en mai à participer à une rencontre avec les membres de la commission santé et solidarités de Vitré Communauté.

Cette rencontre avait pour objectifs :

- De présenter le démarrage de l'action « Réalisation d'un diagnostic local en santé environnementale (DLSE) »
- De présenter le plan d'action du contrat local de santé (CLS)

## Communication

**Mise en place d'une lettre d'information**, réalisation de 3 numéros en 2023. La lettre est à destination des membres.

**Mise à jour du site internet de Vitré Communauté** avec accès en téléchargement du rapport d'activité et des lettres d'information.

**Envoi aux 46 communes d'un article sur le conseil de développement.** Les membres potentiels découvrent l'instance principalement par ce canal.

Lettre d'information #1  
Janvier 2023

# CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

INSTANCE DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE DE VITRÉ COMMUNAUTÉ



*Le conseil de développement est une instance consultative. C'est un espace de dialogue et de réflexion entre la société civile et les élus locaux. Il contribue à enrichir les politiques publiques en apportant aux élus un regard prospectif et transversal. Il s'agit d'un espace de travail indépendant et ouvert.*

**Le conseil de développement a pour missions de :**

- Débattre, échanger : dans le respect de la libre expression, les membres sont invités à débattre et échanger leurs points de vue sur les questions relatives à l'avenir du territoire de Vitré Communauté.
- Interroger, explorer : pour nourrir les réflexions, les membres sont libres d'organiser des soirées-débats, de solliciter des experts, d'organiser des visites.
- Construire, proposer : à la fin de leurs réflexions, les membres sont invités à formaliser leur avis et remettre un rapport aux élus communautaires.

*Depuis son installation, le conseil de développement a été consulté sur l'élaboration du projet de territoire, le plan de mobilité simplifié, le programme local de l'habitat, le contrat local de santé et la candidature pour le programme européen Leader. Le conseil de développement s'est également saisi des sujets ayant trait aux mutations agricoles et la transition écologique.*

*Merci à tous les bénévoles pour leur investissement et le temps consacré au sein de cette instance consultative et meilleurs vœux pour cette année 2023 qui s'annonce riche en contributions.*

### ACTUALITÉS

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT A ADOPTÉ FIN 2022 SON LOGO QUI SYMBOLISE SON APPARTENANCE À VITRÉ COMMUNAUTÉ ET QUI AFFIRME SON IDENTITÉ.



### Un chiffre clé

**32** En 2022, les membres du conseil de développement se sont réunis à 32 reprises pour travailler au sein des commissions, pour rencontrer des partenaires et pour répondre aux sollicitations de Vitré Communauté.

# Les perspectives 2024



## Demandes de Vitré Communauté

- ✓ Suivi des contractualisations :
  - Participer au comité de programmation Leader 23-27
  - Participer au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale
- ✓ Saisines :
  - Enseignement supérieur : développer une offre de formation dans un domaine particulier (création d'une niche de formation différenciante) permettant de créer un pôle d'excellence et assurer une offre différenciante pour attirer des candidats de toute la France
  - Projet Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT) : enquête sur les modes de consommation des citoyens et leurs évolutions
- ✓ Émettre un avis sur les documents de prospective et de planification
  - Schéma d'aménagement des zones d'activités et d'accueil des entreprises
  - Schéma directeur eaux et assainissement
  - Schéma de développement des énergies renouvelables



## Déployer la communication

- ✓ être présent sur les réseaux sociaux
- ✓ être présent dans la presse
- ✓ élargir la diffusion de la lettre d'information



## Finaliser le partenariat avec The Land



**Rencontres européennes de la participation** (1 au 3 juillet à Toulouse)  
**Rencontre nationale des conseils de développement** (7 novembre à Paris à la Bibliothèque François Mitterrand)